

	<p style="text-align: center;"><b>SERVICES PUBLICS CFE-CGC</b> <b>15-17 rue Beccaria – 75012 PARIS</b></p> <p style="text-align: center;">☎ 01.44.70.65.90 e-mail : <a href="mailto:fonctions.publiques@cfecgcfp.org">fonctions.publiques@cfecgcfp.org</a> <a href="http://cfecgcfp.org/">http://cfecgcfp.org/</a></p>
---	--

<p>Déclaration préalable CSFPE du 7 février 2018</p>
--

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

La fédération des services publics CFE CGC tient à réagir, en propos liminaire, aux annonces faites par le Gouvernement la semaine dernière à l'occasion du Comité interministériel de transformation publique. Celles-ci donnent encore plus le sentiment que le Gouvernement nourrit de la détestation et de la défiance à l'encontre des services publics et des agents publics ainsi qu'à l'encontre des organisations syndicales.

Une fois de plus, les organisations syndicales ont été sciemment écartées. Encore une fois, nous ne pouvons que déplorer et condamner l'absence de dialogue social sur un sujet majeur pour les agents et les services publics.

Je rappellerai, en préambule, une disposition du statut de la fonction publique, qui existe encore à ce jour, non seulement dans le statut de la fonction publique mais également dans la Constitution de la Ve République.

L'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires précise en effet que « Les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs délégués, siégeant dans des organismes consultatifs, à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière. ».

Ce principe est également rappelé dans le Préambule de la constitution de 1946 qui dispose que : « Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. ».

Ces dispositions sont, depuis le début du quinquennat,  systématiquement bafouées  par le Gouvernement et les organisations syndicales représentatives sont  systématiquement écartées  de toute concertation, de tout travail en amont, voire de toute information sur les projets du Gouvernement.

Sur bon nombre de sujets, nous en sommes réduits à lire la presse pour connaître les projets du Gouvernement.

Les organisations syndicales représentatives, élues démocratiquement je le rappelle, n'ont en effet pas participé à la détermination des récentes mesures prises à l'encontre des agents publics, qu'il s'agisse

du gel du point d'indice, du report de PPCR, de la hausse de la CSG, du rétablissement du jour de carence ou des pistes proposées par le 1er comité interministériel de transformation publique.

Comme j'ai déjà été amenée à le dire, Monsieur le Secrétaire d'Etat, la place et le rôle des organisations syndicales représentatives sont bafoués et, au-delà, c'est la place et le rôle, dans notre société, des agents et des services publics qui ne sont pas reconnus et qui sont même attaqués, stigmatisés et remis en question.

J'irais même jusqu'à dire qu'ils sont visiblement, aux yeux du Gouvernement, appelés à disparaître, sans autre forme de procès.

A lire la presse de ces derniers jours, le Gouvernement « assure vouloir dialoguer avec les syndicats », dont acte.

Encore faudrait-il savoir ce que le Gouvernement entend par « dialoguer avec les syndicats ».

Si « dialoguer avec les syndicats » consiste, comme cela a été le cas jusqu'à présent, à nous communiquer des arbitrages déjà rendus, des décisions déjà prises, des éléments de langage déjà rendus publics, sans aucune possibilité de faire bouger les lignes, cela ne correspond pas à notre vision d'un dialogue social nourri et constructif.

A lire le dossier de presse du comité interministériel de transformation publique, qui nous a été adressé après coup, la fédération des services publics CFE CGC ne peut que condamner les termes employés pour justifier des attaques sans précédent contre la fonction publique.

Ainsi, on apprend que « le gouvernement s'est engagé à bâtir un nouveau modèle de conduite des politiques publiques qui, en redonnant sens et cohérence à l'action publique, doit mettre fin à une vision décliniste et résignée de l'intervention publique », c'est quasiment un procès en sorcellerie !

Et il y a urgence, semble-t-il, à agir, à tel point que le verdict est rendu avant même la fin de la consultation directe des usagers et des agents, sans doute les quelques réponses obtenues ne vont-elles pas dans le sens attendu ... avant même que le comité d'experts de CAP 2022 n'ait rendu ses conclusions ou avant même que les plans ministériels de modernisation ne soient finalisés, les premières propositions ont semble-t-il été considérées comme trop frileuses.

A lire certaines déclarations dans les médias, on apprend que les administrations doivent être « plus véloces, plus agiles, plus armées », bref le réquisitoire a été prononcé et la sentence ne va pas tarder à tomber.

Les prémices sont connus depuis quelques jours : il faut ainsi simplifier les instances représentatives du personnel, mais pourquoi ? pour quoi faire ? il faut encourager la mobilité, mais pourquoi ? pour quoi faire ? il faut faciliter le recrutement de contractuels, mais pourquoi ? pour quoi faire ? il faut instituer une rémunération au mérite, mais pourquoi ? pour quoi faire ? il faut envisager un plan de départs volontaires, mais pourquoi ? pour quoi faire ?

Ces questions méritent réponse.

En effet, quelle curieuse méthode que de donner les solutions, avant même d'avoir dressé un bilan objectif et impartial de la situation et sans même procéder à une évaluation, elle aussi objective et impartiale, des réformes envisagées.

Mais après tout, pourquoi perdre du temps dans de telles réflexions et travaux quand le parti est pris, depuis longtemps, de casser le statut de la fonction publique, de mettre fin aux droits et garanties accordés aux agents publics, et de supprimer les services publics non régaliens ?

Non, la fonction publique n'est pas un bloc monolithique et figé.

Non, les agents publics ne sont pas arcbutés sur de pseudo privilèges auxquels il serait grand temps de mettre fin.

Non, les relations entre les usagers et les agents publics ne sont pas mauvaises, quand bien même les moyens humains et matériels donnés aux services publics ne leur permettent plus de fonctionner dans des conditions décentes.

La fédération des services publics CFE CGC ne peut pas laisser affirmer de telles contre vérités qui n'ont pour but, au final, que de justifier abandons de missions, externalisations, fermetures, réorientations, reconversions, transformations, suppressions de postes et autres « plans de départs volontaires » !

Les services publics ont, tout au contraire, su s'adapter, et s'adaptent en permanence avec les moyens qui sont mis à leur disposition, aux besoins des usagers, aux évolutions de la société, aux nouvelles technologies.

Ils ont su se simplifier, se moderniser, adopter de nouveaux modes d'exercice et se remettre en question.

Il ne faut pas être grand clerc pour deviner la volonté d'aligner le secteur public sur le secteur privé, paré d'autant de qualités que le secteur public cumule les défauts. Encore une fois, pourquoi ? et pour quoi faire ?

La fédération des services publics CFE CGC n'a pas lu ni vu dans la presse, ni dans les déclarations du Gouvernement, ce qui caractérise les services publics.

Pour la fédération des services publics il ne s'agit pas de valeurs obsolètes, qui n'ont ni sens ni cohérence. Si les services existent c'est avant tout pour garantir aux usagers d'y avoir librement accès, sans distinction, sans avoir à les rémunérer, et d'y être traités avec neutralité et impartialité.

La fédération des services publics dénonce solennellement les attaques sans précédent qui sont portées aux services publics et aux valeurs qui les animent

Pour en finir avec les faux semblants, la fédération des services publics CFE CGC demande au Gouvernement de dire clairement dans quels services publics 120 000 postes seront supprimés ?

Parmi les personnels des établissements scolaires ? Parmi les personnels des hôpitaux et maisons de retraite ? Parmi les pompiers professionnels et volontaires ? Dans les services sociaux ? Dans l'audiovisuel public ? Dans les établissements culturels ? dans les transports publics ? Quels services publics vont être bradés ?

La fédération des services publics CFE CGC sera extrêmement vigilante à ce que le Gouvernement ne procède pas, au prétexte d'économies budgétaires, au démantèlement du statut de la fonction publique et s'opposera, avec vigueur et détermination, à toutes les mesures en ce sens.